



Communiqué de presse

Amiens, le 26 septembre 2018

3 octobre : signature d'une convention de partenariat avec la Caisse des dépôts pour le développement des territoires ruraux

Le 3 octobre à 12h30 à la salle polyvalente d'Ailly-sur-Somme, le Département signe une convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires pour l'accompagnement des territoires ruraux en Somme sur une durée de 3 ans.

La Caisse des dépôts et consignations a créé la Banque des territoires en mai 2018 à destination des projets des collectivités, avec une attention particulière aux petites collectivités et territoires en difficulté.

La convention signée avec le Département permettra d'obtenir un **soutien financier et en ingénierie** pour favoriser le développement de projets dans la Somme et en particulier dans les **territoires ruraux**, notamment dans le cadre de la politique territoriale du Département de soutien aux projets des communes et intercommunalités pour le cadre de vie des habitants (le Département y consacre 32 M€ sur la période 2017-2020).

À travers cette convention, la Caisse des dépôts se mobilise sur plusieurs aspects :

Soutien aux initiatives de revitalisation des centres-bourgs

L'État et le Département, en lien avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ont lancé en 2016 les ateliers « centralités rurales » en Somme qui regroupent une cinquantaine de bourgs de la Somme, confrontés à la dévitalisation de leur centre. Deux ou trois ateliers ont lieu chaque année pour identifier les pistes d'action possibles pour la revitalisation des centres-bourgs. La Caisse des dépôts pourra, à la demande du Département, mobiliser de l'expertise interne ou externe pour l'animation de ces ateliers.

En complément, un appel à projets conjoint État/Département a été lancé en 2017 à destination des collectivités souhaitant s'engager dans une démarche plus approfondie de revitalisation de leur centre-bourg. Ailly-sur-Somme et Longpré-les-Corps-Saints ont remporté l'appel à projets.

L'appel à projets a été reconduit en 2018. La Caisse des dépôts s'engage à retenir deux lauréats supplémentaires par an (soit 4 lauréats au total) sur la période 2018-2020.

Tourisme et commerces de proximité : soutien aux études lancées par le Département

Le Département souhaite mener deux études en concertation avec les acteurs du territoire, portant sur la nouvelle stratégie touristique 2019-2021 et sur la mise en place de nouveaux modèles de commerces et services de proximité. La Caisse des dépôts soutiendra ces études à hauteur de 50 % du coût total d'une étude plafonné à 25 000 €.

Développement économique des territoires ruraux : soutien aux projets portés ou subventionnés par le Département

Le Département pourra solliciter le concours en ingénierie ou en financement de la Caisse des dépôts pour la réalisation de projets qu'il porte ou soutient compte tenu de leur importance pour le développement économique des territoires ruraux.

Accompagnement de la réflexion sur la réhabilitation des EHPAD de la Somme

Le Département souhaite conduire une réflexion sur le financement de la rénovation/réhabilitation des EHPAD de la Somme les plus vétustes. La Caisse des dépôts sera associée à cette réflexion et pourra proposer des financements en prêt aux meilleures conditions.

Accompagnement des partenaires du Département

Le Département souhaite accompagner les opérateurs avec qui il a conventionné pour la mise en œuvre de ses compétences, pour les aider à diversifier leurs ressources et optimiser leur modèle. La Caisse des dépôts sera associée à cet accompagnement.

Soutien aux études préalables à la fusion OPSOM/OPAC

La Caisse des dépôts pourra octroyer une aide de 50 % du coût de l'étude préalable à la fusion OPSOM/OPAC qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2020.

Contact :

Florian Vanbremeersch
Relations presse
Conseil départemental de la Somme
03 22 71 83 64 / 06 46 51 54 37
f.vanbremeersch@somme.fr